



## Règlement du Concours

La Nuit du Livre® s'adresse à tous les éditeurs, institutions et entreprises éditant des livres.

Les prix de la Nuit du Livre® sont doubles : ils récompensent à la fois l'auteur et le fabricant d'un livre. Le fabricant n'est pas l'imprimeur ou le photogreveur mais la personne qui au sein de la maison d'édition va assurer la production de l'ouvrage.

Peuvent concourir les ouvrages des catégories suivantes :

- Littérature,
- Poche – Manga,
- Bande dessinée,
- Jeunesse : albums,
- Beaux livres,
- Livres d'art,
- Livres pratiques : tourisme, cuisine et autres loisirs,
- Références, dictionnaires et encyclopédies.

Le formulaire d'inscription au concours peut être complété en ligne sur le site :

[www.lanuitdulivre.com](http://www.lanuitdulivre.com).

Il est également adressé par courrier chaque année, deux mois avant la réunion du jury.

Les formulaires d'inscription en ligne ou papier doivent être renseignés intégralement, présenter l'auteur et le fabricant de l'ouvrage, le livre et les technologies employées pour sa réalisation.

Les ouvrages proposés doivent porter le millésime de l'année précédant la remise des prix.

La date de clôture des inscriptions est fixée 15 jours avant la réunion de jury qui siège en janvier. Tous les ouvrages devront avoir été envoyés avant cette date.

Ne seront pas pris en compte :

- Les formulaires d'inscription et livres envoyés passée la date de clôture.
- Les formulaires d'inscription incomplets.

Le jury est constitué de responsables de fabrication, de journalistes, d'auteurs et de personnalités. Les membres du jury qui ont des ouvrages en compétition ne votent pas dans les catégories où ils sont présents.

Le vote se déroule en un seul tour, au terme duquel sont désignés quatre livres nommés par catégorie, un lauréat par catégorie, le Grand Prix du Jury, le Prix de la Nuit du Livre®.

Le jury décerne le Grand Prix du Jury à l'ouvrage qui, toute catégorie confondue, reçoit le plus de premières places.

Le prix de la Nuit du Livre® correspond au prix coup de cœur.

Les résultats ne sont dévoilés que lors de la soirée de remise des prix.

Le jury n'est pas tenu de motiver ses décisions. Ces dernières sont sans appel.

En s'inscrivant, la partie ayant présenté le livre s'engage à remettre gratuitement un second exemplaire de l'ouvrage si celui-ci est nommé, et à le faire dédicacer par l'auteur et le fabricant. Les ouvrages ne sont pas retournés. La Nuit du Livre® est autorisée à en faire don à toute association qui lui en ferait la demande.

À l'issue de la cérémonie, les éditeurs lauréats peuvent mentionner leur prix sur l'ouvrage par un sticker ou un bandeau respectant la charte graphique de La Nuit du Livre®.